

*Article 31 du Règlement***LES TAUX D'INTÉRÊT**

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, la poussée inflationniste que nous connaissons depuis quatre ans déjà a nécessité une politique monétaire ferme et sévère avec des taux d'intérêts très élevés.

S'il est vrai qu'il a été nécessaire de combattre l'inflation depuis quatre ans, il faut reconnaître, toutefois, que le ralentissement économique auquel nous sommes confrontés aujourd'hui coûte très cher aux citoyens de l'Estrie, de ma région en particulier, de la circonscription de Richmond—Wolfe, de même qu'à tout l'État fédéral.

Selon les statistiques de Consommation et Corporations Canada, le nombre de faillites a augmenté sensiblement dans ma région, le district Saint-François.

Par exemple, au niveau des affaires, plus de 35,6 p. 100 et au niveau des individus et consommateurs, plus de 14 p. 100.

Je suis d'avis et je souhaite qu'une baisse planifiée des taux d'intérêt puisse se produire bientôt. Et ceci aurait, bien sûr, des profits immédiats. En effet, cet allègement des taux d'intérêt permettrait de redémarrer le développement de nos entreprises qui sont présentement en train de stagner. Ceci donnerait donc l'occasion de consolider des entreprises existantes. Je pense à Bombardier, à Valcourt, Camoplast et Fibres Donnite, à Richmond ainsi que Shermag, à Disraeli.

* * *

[Traduction]

LES RÉCOMPENSES POUR LA PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, on a statué, dans le jugement rendu dans l'affaire «Personne», il y a 61 ans, que les femmes étaient des personnes.

En rendant sa décision, le comité judiciaire du Conseil privé a décrété que l'expression *personne* de l'article 24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique devait être interprété pour inclure également les femmes.

Même si l'article 24 porte surtout sur la constitution du Sénat, la décision du Conseil privé a eu des répercussions bien au-delà de cette Chambre.

Cette décision a été une étape importante dans la lutte que les femmes ont menée au Canada pour obtenir leurs droits fondamentaux.

Depuis cette époque, on a réalisé beaucoup de choses au nom des droits de la femme. Ces réalisations sont largement attribuables au travail essentiel de certaines Canadiennes.

Hier, le gouverneur général a remis des récompenses à des femmes qui ont lutté pour améliorer la qualité de la vie des femmes au Canada. Ces femmes méritent notre reconnaissance, notre admiration et nos remerciements pour leurs efforts.

* * *

LE SÉNAT

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'ai été choqué de lire, dans un article du *Maclean's* du 15 octobre dernier, cette déclaration au sujet de M. Michael Forrestall, qui venait d'être nommé sénateur: «En plus d'un traitement de sénateur de 62 000 \$ et d'avantages se chiffrant à environ 30 000 \$»—ce qui est faux—«le nouveau sénateur touche une pension de député de 45 000 \$»—faux—«et un traitement de 65 000 \$ comme président du Tribunal d'appel des anciens combattants»—faux.

J'ai peine à croire que *Maclean's* fasse preuve de si peu de rigueur. Pourquoi le magazine n'a-t-il pas vérifié ces renseignements? Pourquoi tant vouloir ternir la réputation du sénateur Forrestall et du Parlement?

Voici la vérité: Un ancien député ne peut pas toucher un sou de sa pension tant qu'il occupe un poste au Sénat. Deuxièmement, dès sa nomination au Sénat, le sénateur Forrestall a démissionné de son poste au sein du Tribunal d'appel des anciens combattants.

Honte à *Maclean's*. Où sont les excuses? La publication d'une lettre du sénateur Forrestall ne suffit pas.

* * *

LE SÉNAT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, les Canadiens sont de plus en plus horrifiés par la transformation que la démocratie canadienne semble subir.